



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TIPP

Question écrite n° 5104

Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le ministre du budget sur les conséquences de l'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers frappant le gazole utilitaire décidée par la loi de finances rectificative pour 1993. Cette hausse rendue nécessaire pour entamer le redressement des finances publiques de notre pays, parallèlement à des mesures d'économie budgétaire et de maîtrise des dépenses, risque cependant d'entraîner pour les entreprises du transport routier de sérieuses difficultés. Cet accroissement de la charge fiscale engendrera pour ces entreprises une augmentation du poste carburant de plus de 10 p. 100, soit une incidence sur le prix de revient de leurs prestations de 2 p. 100. Or, compte tenu de la crise actuelle, la repercussion de cette hausse dans leur prix de vente sera particulièrement difficile. Il lui demande en conséquence de lui indiquer les mesures (crédit d'impôt, dégrèvement) que le Gouvernement envisage pour accompagner cette hausse de la TIPP.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est tout à fait conscient des difficultés structurelles et conjoncturelles auxquelles sont confrontées les entreprises de transport routier et dont l'acuité a été particulièrement ressentie à l'occasion des dernières hausses de fiscalité. C'est pourquoi le Premier ministre a chargé le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur d'examiner les possibilités de prendre en compte ces difficultés dans notre régime de taxation des carburants. Les conclusions de cette étude ont été menées en liaison avec mes services et ceux du ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Les préoccupations de la profession de transport routier ont été entendues par le Gouvernement, ainsi que le Premier ministre l'a souligné le 5 mai 1994, lors de la clôture des travaux relatifs à l'élaboration de « contrat de progrès » du transport routier. Une enveloppe budgétaire de l'ordre de 320 millions de francs sera consacrée à la formation des transporteurs et à l'aide à la restructuration des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Roques Serge](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5104

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2511

Réponse publiée le : 4 juillet 1994, page 3409